

## Edito

La nouvelle n'a pas vraiment étonné puisqu'on avait appris, en avril dernier, que Serge Dassault avait été mis en examen pour "achat de votes", "complicité de financement illicite de campagne électorale" et "financement de campagne électorale en dépassement du plafond autorisé". Mais tout de même... Les déclarations du comptable suisse qui explique aux enquêteurs comment il a remis à l'avionneur français pour 53 millions d'euros en argent liquide laissent perplexes. On savait le procédé bien huilé. On n'imaginait pas que les montants étaient aussi conséquents. Et on se dit que, oui décidément, il a pu dispenser ses largesses aux citoyens de Corbeil-Essonnes. Pas étonnés non plus d'apprendre que Nicolas Sarkozy, le pas encore adoubé mais déjà candidat aux présidentielles de 2017, est prêt à abroger la loi Taubira sur le mariage homosexuel. Que ne promettrait-on pas pour s'assurer en retour les voix d'électeurs tentés par le vote FN. Car, il ne faut pas se le cacher, les anti-mariages pour tous, sont aussi les plus extrêmes des électeurs de droite. Quasiment des fanatiques. Qu'il faut bien tenter de ramener au bercail par quelques promesses dont on sait pourtant déjà qu'elles seront sans doute difficiles à tenir. Voire impossible. Mais ça ne lui fait pas peur à Nicolas Sarkozy. Comme l'affaire Bygmalion ne lui fait pas peur non plus. Après tout, il en a vu d'autres. Et il est toujours là. Non ? Pas étonnés enfin par la dernière sortie de Pierre Gattaz qui décidément n'en rate pas une. Cette fois c'est la suppression de l'ISF qu'il revendique, estimant qu'il « freine la croissance des entreprises. » Même Emmanuel Macron, le pourtant pas des plus socialistes Ministre de l'Économie, s'en est ému, parlant même de « lubie » de la part du patron des patrons. Finalement, ça ne doit pas être un bon signe qu'on ne soit plus étonnés du tout.

## Ma petite entreprise ne connaît pas la crise...

**D**isons-le franchement, jusqu'à présent aucun bruit ne nous était parvenu d'attitudes troubles relevant de certains personnels de la communauté d'agglomération du Calaisis. Ni détournement de fonds, ni revente de matériel, ni... Juste quelques récupérations de fin de chantier, comme dans de très nombreuses entreprises de ce pays. Cette fois, les choses, si elles étaient avérées, pourraient prendre une toute autre tournure.

Un certain nombre d'agents du service de l'assainissement, auraient trouvé le moyen d'arrondir leurs fins de mois.

C'est de manière artisanale qu'ils se seraient fait la main en rendant service à l'un ou l'autre des citoyens de cette ville. Par exemple en vidant des fosses, moyennant remerciement. Si cette réalité n'est pas conforme au comportement que l'on peut attendre d'un fonctionnaire, il ne nous semble pas qu'il y ait là matière à déclencher une guerre nucléaire, d'autant qu'en bien des circonstances les sollicitations verbales proviendraient d'élus demandant une aide pour un administré.

La méthode purement artisanale ne semblant pas répondre à leurs besoins, c'est groupés que nos pieds nickelés se seraient mis à organiser des sursalaires.

Fausse interventions d'astreintes

d'abord : il suffit d'un simple coup de fil pour déclencher une intervention. Le fait semble même avoir été constaté par un cadre de la structure ayant assisté à une scène dans un café calaisien. Un rapport aurait même été réalisé.



fait, nos lascars démarcheraient aujourd'hui de nombreux commerces. Pour leur compte évidemment ! Cette réalité si elle est avérée, au-delà du fait qu'elle est scandaleuse, démontre bien la navigation à vue dans cet organisme. Comment pourrait-il en être autrement quand le directeur général des services est au placard, de même que l'ancien directeur général des services techniques.

Si, encore une fois, les faits sont fondés, c'est un sale coup porté à l'ensemble des syndicats et salariés de la fonction publique territoriale, qui vont se retrouver éclaboussés alors qu'ils accomplissent parfaitement leur mission au service du

public. Ils démontreront une part de responsabilité du président qui, en voulant se constituer (à défaut d'électorat) une garde prétorienne, permet à des pieds nickelés de jeter le discrédit sur des dizaines de fonctionnaires intègres. De notre point de vue de simple contribuable, une enquête s'impose. Si elle démontrait que tout ceci n'est qu'une accumulation de contre-vérités alors nous serions les premiers à en faire part publiquement. Par contre, s'il était prouvé que les faits sont bien réels, alors il importerait de protéger tous les salariés n'ayant rien à se reprocher, et les fautifs (tous les fautifs) devraient assumer leurs responsabilités.

### Le dessin



### Calendrier

Comme promis, voici les dates des prochaines soirées organisées par le Rusé. A noter dès maintenant...  
 Jeudi 20 novembre : soirée Beaujolais et ses toasts  
 Samedi 6 décembre : marché de Noël aux grottes de velours  
 Samedi 7 février : soirée crêpes  
 Samedi 7 mars : soirée karaoké  
 Samedi 11 avril : soirée variétés françaises  
 Samedi 2 mai : soirée « fluo »  
 Samedi 6 juin : pêche à la truite suivie d'un repas campagnard  
 Samedi 4 juillet : soirée frites moules

### A lire

A retrouver sur le blog ([www.leruse.fr](http://www.leruse.fr)), un article paru dans La Voix du Nord du 18-11-14 et intitulé : « Le monde rêvé de Pierre Gattaz ».

### On le note

Les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h. Pour toute demande de rendez-vous appeler à ces heures au 03 21 36 39 79.

## Vie politique

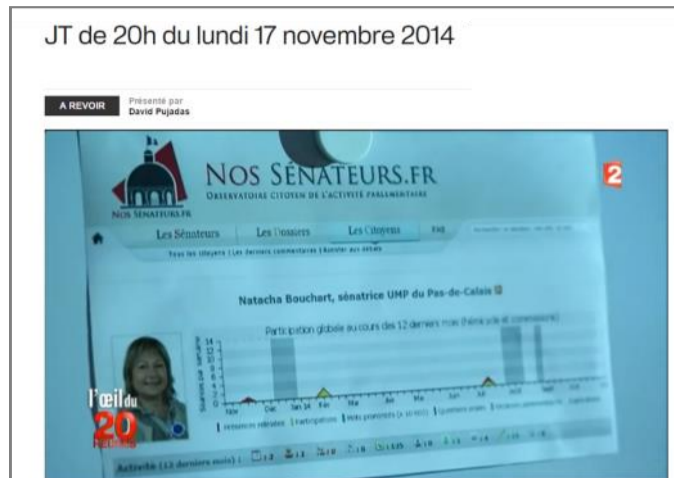
# Natacha Bouchart : plus mauvais élève du Sénat

Il semblerait qu'elle soit passée maîtresse dans l'art de tromper son monde. Car Natacha Bouchart sait très bien se faire mousser avec les rencontres qu'elle fait deci delà avec tel ministre ou tel ancien président de la République. D'ailleurs à chaque fois on a droit à un beau petit article de la presse locale pour insister sur l'importance du travail de fond que mène la maire de Calais. Sauf que tout ceci cache une autre réalité. Une réalité dévoilée au JT de 20 h de France 2 du lundi 17 novembre.

Un reportage consacré à l'absentéisme des parlementaires nous apprend, ô surprise, que Natacha Bouchart se situe parmi les 2 plus mauvais élèves du Sénat. Le critère retenu par le journaliste pour faire son « classement » : « celui de la présence en commissions, ces réunions où les élus préparent la loi, la présence y est obligatoire ». A droite, ce sont donc Hubert Falco et... Natacha Bouchart qui sont pointés du doigt. La sénatrice maire de Calais, secrétaire de la commission du développement durable, n'affiche « qu'une seule présence sur 34 réunions ces 12 derniers mois. »

Souhaitant obtenir une réaction de Natacha Bouchart, le journaliste décide d'aller l'attendre à la sortie de la réunion du mercredi 12 novembre. En vain : elle y était (encore) absente. A gauche c'est Daniel Percheron, sénateur PS, qui obtient le bonnet d'âne mais fait quand même mieux que Natacha Bouchart avec 7 présences sur 30 réunions.

Une réalité qui fait dire à Catherine Tasca, sénatrice PS, que « s'est développée au Sénat une habitude presque d'emploi fictif ».



Interrogée par *Nord Littoral* dans l'édition du mercredi 19 novembre\*, la mairesse déclarait ceci : « Entre une présence inutile au Sénat et rester proche de la population calaisienne, j'ai vite fait mon choix. » (!) Une présence inutile au Sénat ! On se demande bien pourquoi elle tenait tant à y entrer... Sans doute pour le salaire de 5 379 € nets par mois. Ça fait cher payé la sénatrice fantôme non ? Quant à sa soi-disant proximité avec la population, elle a sans doute fait rire (jaune) tous les Calaisiens qui attendent toujours une réponse à un courrier ou à une demande de rendez-vous.

Reste une question : mais que fait donc Natacha Bouchart lorsqu'elle est absente de Calais pour assumer son rôle de sénatrice, mais qu'elle n'est pas non plus au Sénat ? Peut-être fait-elle du lèche-vitrines dans les rues de la capitale. Allez savoir...

Ce mercredi 19 novembre, *La Voix du Nord* n'avait pas encore traité le sujet. A suivre.

## Poil à gratter

### Bénévolat

Vendredi dernier, une réunion préparatoire à l'inauguration de l'école d'art était organisée à destination du personnel de l'agglomération volontaire pour travailler à cette occasion. Une réunion qui a duré 1 h 30 et lors de laquelle il leur a été expliqué quelles seraient leurs missions, quelle tenue porter... Il leur a également été dit que le temps de la réunion en question ne serait pas payé : « c'est du bénévolat » précisait Sébastien Fournier, directeur de la communication en charge de la réunion avant d'ajouter « et ce n'est pas la peine d'aller vous plaindre aux syndicats. » Ben non, c'est pas la peine. C'est vrai qu'on comprend aisément que lorsqu'on dépense 50 000 € pour inaugurer un équipement, on n'ait plus suffisamment d'argent pour payer 1 h 30 d'heure supplémentaire à des agents qui ne participent certainement pas à ce genre de manifestation pour le plaisir, mais bien dans l'espoir d'arrondir les fins de mois. C'est vrai que Sébastien Fournier est benévole lui. Non, on blague... En revanche en tant que cadre son salaire inclut les heures faites « à la marge »... Mais il ne leur a sans doute pas précisé... Ce qu'il leur a précisé en revanche, c'est que « contrairement à vous, j'aurai accès au buffet. Je suis dir' com'... » Un titre qui ne rime manifestement ni avec délicatesse ni avec savoir-vivre. Mais on en demande sans doute trop...

### Invention

Quand on vous dit qu'il faut être très très très méfiant avec ce qui est écrit dans *Nord Littoral*. Dans l'édition du dimanche 9 novembre, on pouvait lire ceci : « il se dit aussi que Jacky Hénin pourrait quit-

ter Calais pour Paris... » Encore une info pas vérifiée du tout bien entendue. Plutôt une rumeur qu'aime à diffuser le journal local parce que chacun sait que c'est là le rôle d'un quotidien. En fait, juste un fantasme de Philippe Hénon qui prend sans doute ses rêves pour la réalité. D'ailleurs les journalistes, y compris du *Nord Littoral*, qui rencontrent Jacky Hénin régulièrement, savent que ce n'est pas une information mais une invention...

### Finances

Avec le président Blet, tout va toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. Égratigné sur l'état des finances de la collectivité qu'il préside, suite à de nombreuses plaintes d'entreprises réglées bien plus tard que la loi ne le prévoit, il avait répondu dans la presse que : « ce n'était pas grave ». Il sera quand même obligé de reconnaître en conseil communautaire que les recettes arrivant souvent après les dépenses, cela pouvait occasionner des soucis... Ben oui, normal, dans toutes les entreprises on réalise un plan de trésorerie à court, moyen et long terme. Pas à la CAC apparemment. Une fois encore, lors du dernier conseil, les élus ont été obligés d'enregistrer pour plus de 700 000 € d'augmentations de charges de personnel. Même si l'on a enregistré des grossesses, des maladies... il reste que les prévisions n'étaient pas conformes à la réalité. Voilà ce qui s'appelle rendre un budget non sincère.

Qu'en sera-t-il l'an prochain? Oubliera-t-il des dépenses, inventera-t-il des recettes... On verra bien. Dans toute cette histoire, une chose apparaît évidente, c'est au contribuable que l'on demandera de mettre la main à la poche.

## Coup de griffe

### ➤ Incompétence ?

Est-ce de l'incompétence ou plus simplement de la mauvaise foi ? La question se pose à la lecture de la réponse reçue par Jacky Hénin en provenance de l'agglomération. Mais reprenons. L'ancien député, conseiller communautaire d'opposition depuis mars 2014, avait en effet écrit à Philippe Blet pour obtenir l'application de la récente loi qui donne la possibilité aux minorités de disposer d'une tribune lorsque la communauté d'agglomération dispose d'un journal à destination des habitants. Réponse de l'agglomération : « nous ne savons pas ce qu'est une minorité ». C'est franchement à mourir de rire. Jacques Déprez, directeur de cabinet qui est indiqué comme la personne chargée de suivre ce dossier « brûlant », ne doit pas savoir se servir d'internet. Ni savoir lire d'ailleurs, puisque le courrier adressé par Jacky Hénin était particulièrement clair. Il stipulait en effet que : « l'article L. 2121-27-1, qui réserve aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale un espace d'expression dans le bulletin d'information générale diffusé par la commune, est transposable aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération. Ce droit d'expression est reconnu par la loi aux conseillers minoritaires, indépendamment de leur appartenance à un groupe. La constitution des groupes d'élus permet, dans les communes, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants, de bénéficier de moyens de fonctionnement mais elle n'est pas une condition de l'exercice du droit d'expression des élus d'opposition, qui doit être respecté dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ainsi, si des conseillers ne sont pas en nombre suffisant pour constituer un groupe, dont le nombre minimal de membres peut être fixé par le règlement intérieur du conseil, un espace d'expression doit néanmoins leur être réservé dans le bulletin d'information, éventuellement à titre individuel s'ils sont seuls représentants d'une tendance politique minoritaire. » On ne peut pas être plus clair. Autrement dit, Jacky Hénin, Laurent Roussel et Virginie Quenez peuvent prétendre à ce droit, tout comme, de leur côté, Yann Capet et Caroline Matrat-Maenhout. Comme on ne peut pas croire que son incompétence ait atteint de tels sommets, il ne reste plus qu'une solution : la mauvaise foi. Avec cette réponse, l'agglomération espère repousser un peu plus la possibilité à l'opposition de s'exprimer dans le « Calais Infos ». Belle preuve de démocratie.

## Coup de pub

**LE RUSÉ**  
organise

**JEUDI 20 NOVEMBRE 2014**

**A partir de 19 heures 00**

**SOIRÉE**

**BEAUJOLAIS & SES TOASTS**

Participation : 3 €

Pour les réservations  
téléphonez  
au 03.21.36.39.79  
ou  
au 06.72.64.03.76

Alors viens donc  
boire un coup!